



[Guide sécheresse]

Lavage à domicile et non-lavage : pollution des sols et surconsommation d'eau

Préserver nos ressources en eau de la pollution de la mobilité implique le lavage des voitures en centre de lavage professionnel. Il est seul capable de collecter les polluants et de maîtriser les quantités d'eau utilisée. Ce constat justifie l'interdiction, par plusieurs textes législatifs¹, de laver sa voiture à domicile ou sur voie publique. Le Guide sécheresse, qui cite pourtant un article de loi, crée l'ambiguïté en n'interdisant le lavage à domicile qu'à partir du niveau d'alerte. Eléphant Bleu clarifie, arguments chiffrés à l'appui, pourquoi le lavage à domicile et le non lavage doivent être absolus dans le viseur des pouvoirs publics.

De cause à effet...

Pourquoi laver les voitures alors que nous manquons d'eau ? Parce-que les carrosseries sales véhiculent des hydrocarbures et métaux lourds qui polluent les ressources naturelles. Ne pas laver sa voiture en période de sécheresse revient à laisser la pluie, et notamment les orages estivaux violents, charrier les polluants directement dans les cours d'eau.

Pourquoi laisser travailler les centres de lavage, même en crise sécheresse ? Parce qu'ils neutralisent ces polluants qui sont collectés et traités. 95% de l'eau utilisée est ensuite renvoyé vers les stations d'épuration. A ce titre, un lavage moyen consomme véritablement et seulement 6 litres d'eau (évaporation, eau restante sur le véhicule lavé et le sol de la station).

Pourquoi les fermetures sont-elles contre-productives ? Parce qu'elles détournent des écogestes et incitent au lavage à domicile, pire ennemi de l'eau et l'environnement. A domicile (seau ou tuyau d'arrosage), la consommation est 3 à 5 fois supérieure à un centre (340 l contre 130 l en moyenne) et les eaux polluées s'écoulent dans la nature.

Alors qu'il concerne déjà 37%² des pratiques, le lavage à domicile s'est remis à progresser entre 2021 et 2022, après plus de 10 ans de baisse continue... Mauvais signaux des décisions préfectorales ? Arbitrage budgétaire dans un contexte d'inflation ? Une chose est sûre, le besoin de laver persiste.

[Vidéo « Battle lavage en centre vs à domicile »](#)

¹ Le Code de la santé publique (art. L1331-10) interdit tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques, dans le réseau public de collecte. Le Code de l'Environnement (art. L210-1 et L216-6) prévoit que le fait de déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines, directement ou indirectement, des substances dont l'action ou les réactions entraînent des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune, est passible de deux ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende. L'annexe art.99 - Arrêté du 20/11/1979 du règlement sanitaire départemental interdit le lavage des voitures sur la voie publique, les voies privées ouvertes à la circulation publique, les berges, ports et quais ainsi que dans les parcs et jardins publics.

² Etude barométrique sur les habitudes de lavage automobile réalisée en juillet 2022 par Opinionway pour Eléphant Bleu auprès de 1 527 automobilistes de 18 à 65 ans, roulant au minimum 3 000 km/an.

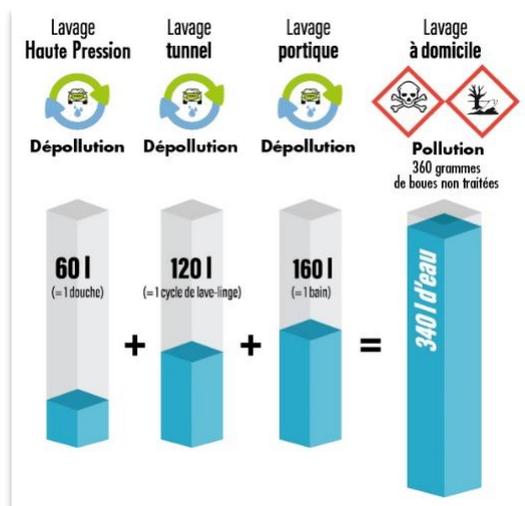
Laver sa voiture, est-ce si superflu ?

L'association au fan de tuning ou de carrosserie étincelante lui colle à la peau. Cette vision restrictive du lavage automobile fait oublier qu'il n'est pas toujours une option. Au-delà de simples questions d'hygiène et de sécurité (visibilité), la vente ou la location de voitures, l'utilisation de véhicules sanitaires, alimentaires ou commerciaux, le transport de personnes..., ne peuvent s'imaginer sans un lavage régulier, même en période de sécheresse.

Si 10% des automobilistes ne le font jamais, ils sont quand même 90% à le faire en moyenne 1 fois tous les deux mois dans les centres, 1 fois par mois à domicile.

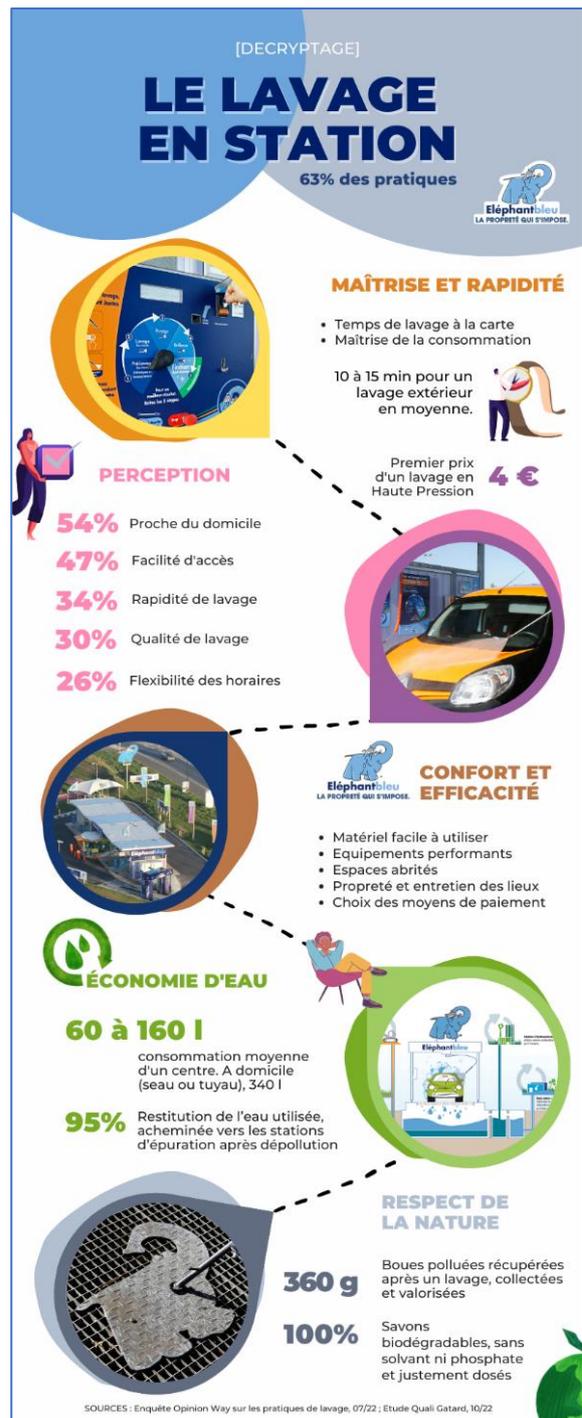
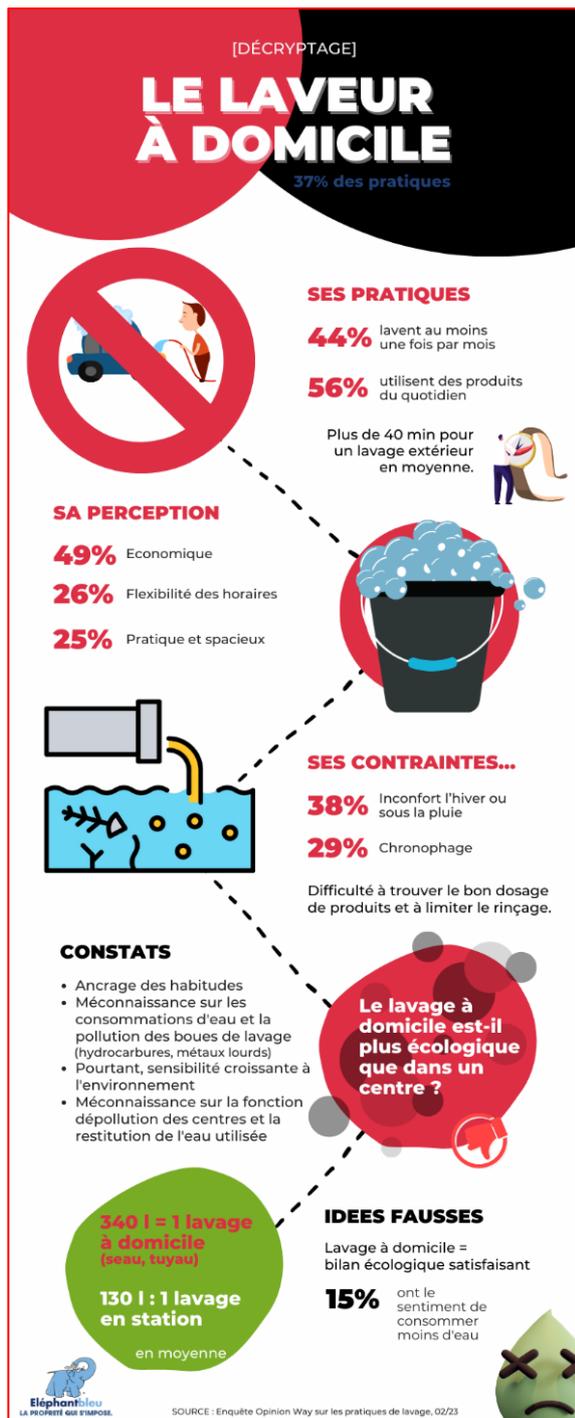
Le commerce d'Eléphant Bleu est la dépollution de la mobilité et l'eau est sa principale ressource. De ce postulat, certains diront que l'enseigne défend ses intérêts en prônant le lavage dans les centres. Certes, mais gagner sa vie est le propre de tout actif et n'empêche pas d'exercer son métier en responsabilité, d'avoir des convictions sociétales et environnementales, de partager son expertise pour le bien commun. Celle du réseau et de ses franchisés permet d'affirmer qu'il faut laver sa voiture régulièrement, même en période de sécheresse, à condition de rester sobre :

1. Laver sa voiture, au moins 1 fois tous les deux mois (idéalement 1 fois/mois) pour enlever les résidus de pollution sur la carrosserie (360 g/lavage) et la protéger des dépôts corrosifs.
2. S'adresser à des centres de lavage car :
 - L'effet mécanique de l'eau est le seul moyen d'atteindre les parties difficiles d'accès et souvent les plus encrassées, comme le bas de caisse et les jantes ;
 - La consommation d'eau est mesurée et maîtrisée ;
 - Les polluants récupérés sur la carrosserie sont collectés (hydrocarbures, métaux lourds) ;
 - Les conditions de lavage sont optimales : confort, qualité, rapidité et service avec une offre complète de lavage et de nettoyage intérieur.
3. Ne jamais laver hors des centres de lavage professionnels (jardin, cours, voies publiques...) :
 - La loi l'interdit (Code de la Santé Publique, Code de l'Environnement, réglementation départementale) ;
 - A domicile (seau ou tuyau d'arrosage), la consommation d'eau est 3 à 5 fois supérieure à un centre de lavage ;
 - Les boues polluées se déversent dans la nature, atteignent les cours d'eau, infiltrent les sols et les eaux souterraines.



Pourquoi 37% des automobilistes préfèrent le lavage à domicile ?

Contrairement à l'opinion répandue chez ceux qui pratiquent le lavage à domicile, est-il vraiment si pratique, moins cher et plus écolo que dans une station dédiée ?



Sources : Enquête Opinionway sur les habitudes de lavage et leur motivation, 07/2023 ; Etude Quali Gatard sur les motivations, 10/2022

Au-delà du discours commercial, un message de bons sens écologique

Depuis 1964, date de conception par Hypromat du premier système de lavage automobile haute pression, l'enseigne a eu le temps de développer une expertise pointue sur la gestion de l'eau. Pour des raisons d'efficacité et d'économie, sa technique s'est construite sur la base d'une faible consommation grâce à la propulsion de l'eau via une buse. Dans un contexte de pénurie, l'intérêt du système est d'autant plus pertinent. Jusqu'en 2005, la haute pression était d'ailleurs reconnue comme un système économiseur d'eau par les pouvoirs publics.

L'expérience du réseau, 450 stations aujourd'hui, a prouvé la fonction d'utilité des centres de lavage. Elle se mesure en millions de tonnes de boues polluées d'hydrocarbures et de métaux lourds, récupérés dans les fosses après un lavage et revalorisés.

Le développement progressif de l'enseigne vers des systèmes alternatifs a approfondi ses connaissances sur l'impact économique et écologique de chacun d'entre eux. Il lui permet également de mesurer clairement les dégâts causés par le non-lavage ou le lavage à domicile.

Le défi : sensibiliser sur la valeur écologique réelle des lavages

Le défi de l'enseigne est d'améliorer la valeur perçue des centres de lavage auprès des laveurs à domicile, faussée par des idées préconçues. Ils ignorent leur consommation réelle en eau, très faible, leur fonction écologique et l'intérêt de leurs innovations, technologiques ou de services. Ils n'ont pas conscience non plus de l'impact environnemental du lavage à domicile ou sur voie publique. Eléphant Bleu s'y emploie en consacrant à ces sujets une large part de son plan de communication et de ses investissements.

[Salle de presse Eléphant Bleu](#)

[Photothèque / infographies](#)

A PROPOS

Depuis plus de 30 ans, Eléphant Bleu construit son modèle de réussite sur un triple savoir-faire, le lavage, la franchise et la distribution. L'enseigne est membre de la Fédération Française de la Franchise et de Mobilians.

Avec 450 centres (210 franchisés et 50 centres en propre) répartis sur toute la France, Eléphant Bleu propose une solution de lavage éco-citoyenne (haute pression, lavage automatique, tunnel et nettoyage intérieur). Elle lui donne une fonction de dépollueur de la mobilité qu'elle exerce en respectant les règles d'une gestion durable de l'eau. [Site Eléphant Bleu](#)

Contact Eléphant Bleu

Solen Ecklé : solen.eckle@hypromat.com
ZI – 15 rue du Travail, BP 47, 67723 Hoerdt
www.elephantbleu.fr



Contact Service Presse CommLC

Catherine Lebé : clebee@commLc.com, 06 07 52 13 77
Marie-Laure Le Gallo : mlegallo@commLc.com, 06 86 44 28 48
www.commLc.com

